



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05/09/2025

ID : 016-211601455-20250904-20250406-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 05/09/2025
Et
Publication ou notification du :
05/09/2025

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/08/2025

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane.

Excusés : BERNARD José (procuration à PRUNIER Stéphane), CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), SUTRE Sébastien (procuration à BONNET Matthias)

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommé secrétaire : BONNET Matthias

2025-04-06 – Signature d'un contrat pour l'animation du noel de la commune 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise comme chaque année le Noël des enfants de la commune (spectacle et cadeaux).

Il soumet au conseil la proposition d'animation de la société MAGEIS EVENTS. Le coût global de cette animation (spectacle de cirque) s'élève à 900 € HT avec une TVA à 5,5% soit 949.50 € toutes taxes et charges sociales comprises.

Monsieur le Maire expose que si la prestation convient au conseil municipal, un contrat de de cession du droit d'exploitation du spectacle devra être signé avec la société MAGEIS EVENTS.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle avec l'agence MAGEIS EVENTS pour son animation du 14 décembre 2025
- à procéder au règlement de cette prestation qui s'élève à 949.50 € toutes taxes et charges sociales comprises.(50% à la signature du contrat et le solde après le spectacle)

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

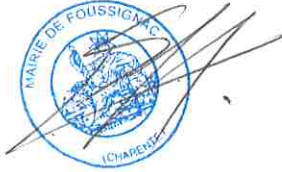
Publié le 05/09/2025

ID : 016-211601455-20250904-20250406-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/09/2025
Le Maire
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.